

**Comité paritaire du camionnage
du district de Québec**

États financiers
Au 31 décembre 2024

Accompagnés du rapport de l'auditeur indépendant

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'administrateur et l'administratrice du
Comité paritaire du camionnage du district de Québec,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **COMITÉ PARITAIRE DU CAMIONNAGE DU DISTRICT DE QUÉBEC** (Comité), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Comité au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Comité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Comité à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Comité ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Comité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Comité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Comité à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Comité à cesser ses activités;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mallette S.E.N.C.R.L. ¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Lévis, Canada
Le 17 février 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A115318

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

ÉTAT DES RÉSULTATS

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2024

2023

COTISATIONS	434 127 \$	466 644 \$
CHARGES		
Frais d'inspection (annexe A)	89 586	82 812
Frais d'administration (annexe B)	278 671	246 569
	368 257	329 381
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT LES AUTRES ÉLÉMENTS	65 870	137 263
AUTRES ÉLÉMENTS		
Autres revenus	355	291
Intérêts	16 374	756
	16 729	1 047
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	82 599 \$	138 310 \$

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2024

2023

	Investi en immobili- sations corporelles et actif incorporel	Non affecté	Total	Total
SOLDE , début de l'exercice	3 571 \$	679 831 \$	683 402 \$	545 092 \$
Excédent des produits sur les charges	(1 735)	84 334	82 599	138 310
Investissement en immobilisations corporelles et actif incorporel	40 272	(40 272)	-	-
SOLDE , fin de l'exercice	42 108 \$	723 893 \$	766 001 \$	683 402 \$

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

BILAN

Au 31 décembre

2024

2023

ACTIF

ACTIF À COURT TERME

Encaisse	147 209 \$	250 055 \$
Créances (note 3)	47 740	52 081
Frais payés d'avance	4 693	4 366
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 4)	232 222	82 138

431 864 388 640

PLACEMENTS (note 4)

307 492 303 773

IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)

3 307 3 571

ACTIF INCORPOREL (note 6)

38 801 -

781 464 \$ 695 984 \$

PASSIF

PASSIF À COURT TERME

Dettes de fonctionnement (note 7)	15 463 \$	12 201 \$
-----------------------------------	-----------	-----------

RÉSERVE EN FIDÉICOMMIS

- 381

15 463 12 582

ACTIF NET

Investi en immobilisations corporelles et actif incorporel	42 108	3 571
--	--------	-------

Non affecté	723 893	679 831
-------------	---------	---------

766 001 683 402

781 464 \$ 695 984 \$

ENGAGEMENT (note 8)

Pour le conseil d'administration :

_____, administrateur

_____, administratrice

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2024

2023

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Excédent des produits sur les charges	82 599 \$	138 310 \$
Élément sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 735	1 625
	<u>84 334</u>	<u>139 935</u>
Variation nette des éléments hors caisse liés au fonctionnement	<u>7 276</u>	<u>(12 475)</u>
	<u>91 610</u>	<u>127 460</u>

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Variation du fonds en fidéicomis	-	381
Acquisition de placements	(235 942)	(165 672)
Encaissement de placements	82 139	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 471)	-
Acquisition d'un actif incorporel	(38 801)	-
	<u>(194 075)</u>	<u>(165 291)</u>

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT

Variation de la réserve en fidéicomis	(381)	-
---------------------------------------	-------	---

DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	(102 846)	(37 831)
ENCAISSE, début de l'exercice	<u>250 055</u>	<u>287 886</u>
ENCAISSE, fin de l'exercice	<u>147 209 \$</u>	<u>250 055 \$</u>

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Comité est constitué en vertu des dispositions de la Loi sur les décrets de conventions collectives et il est conséquemment exempté des impôts sur le revenu. Son activité principale est de surveiller et assurer l'observance du décret sur l'industrie du camionnage de la région de Québec.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation des états financiers

Les états financiers du Comité ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés et sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants comptabilisés à titre de produits et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des résultats estimatifs.

Comptabilisation des produits

Les produits de cotisations sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Subventions

Les subventions relatives aux charges d'exploitation sont comptabilisées dans les autres produits.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

Le Comité évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations non conclues dans des conditions de concurrence normale qu'il évalue au coût.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Dépréciation d'actifs financiers

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision. La valeur comptable ajustée ne doit pas être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie selon la méthode du solde décroissant au taux de 20 %.

Lorsqu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Comité de fournir des services, l'excédent de sa valeur nette comptable sur toute valeur résiduelle est comptabilisé à titre de charges dans l'état des résultats.

Actif incorporel

L'actif incorporel est comptabilisé au coût.

Avantages sociaux futurs

Le Comité offre à son personnel un régime de retraite à cotisations définies et un régime d'accumulation de capital sous forme d'un régime volontaire d'épargne retraite.

Le coût de ces régimes afférent aux services courants est porté à l'état des résultats au cours de l'exercice pendant lequel les cotisations sont payables par le Comité. Le Comité s'est engagé envers les membres de son personnel à verser 4 % de leur salaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de le Comité sont composés de l'encaisse, du découvert bancaire et des instruments financiers très liquides ayant une échéance initiale de trois mois ou moins.

3. CRÉANCES

	2024	2023
Cotisations	44 107 \$	51 019 \$
Intérêts	3 633	1 062
	47 740 \$	52 081 \$

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

4. PLACEMENTS

	2024	2023
Placements garantis liés aux marchés à taux variables, échéant entre avril 2025 et août 2028	356 571 \$	263 662 \$
Épargnes à terme, portant intérêt aux taux de 0,75 % et de 4,65 %, échéant en avril et mai 2025	183 143	40 110
Épargne à terme échue au cours de l'exercice	-	41 581
Placement garanti lié au marché échu au cours de l'exercice	-	40 558
	539 714	385 911
Portion échéant au cours du prochain exercice	232 222	82 138
	307 492 \$	303 773 \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2024		2023	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Ameublement	46 741 \$	44 932 \$	1 809 \$	2 414 \$
Équipement informatique	4 955	3 457	1 498	1 157
	51 696 \$	48 389 \$	3 307 \$	3 571 \$

6. ACTIF INCORPOREL

	2024		2023	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciel	38 801 \$	-	38 801 \$	-

Le logiciel n'a pas été amorti parce qu'il est en cours de développement.

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

7. DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023
Comptes fournisseurs	237 \$	243 \$
Vacances courues	15 226	11 958
	15 463 \$	12 201 \$

8. ENGAGEMENT

Bail

Le Comité s'est engagé par bail jusqu'en 2028 pour la location d'un local. Le solde de l'engagement suivant ce bail s'établit à 88 804 \$. Les paiements minimums exigibles au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2025 -	24 978 \$
2026 -	25 298 \$
2027 -	25 629 \$
2028 -	12 899 \$

Pour la location du local, le bailleur accorde au locataire un droit de résiliation sur préavis de trois mois à lui être adressé et pouvant être exercé dans le seul cas où il y aurait abolition du décret gouvernemental régissant les activités du locataire.

9. ORGANISME SANS BUT LUCRATIF CONTRÔLÉ

Le Régime d'assurances collectives du Comité paritaire du camionnage du district de Québec (Régime d'assurances) est contrôlé par le Comité étant donné que la direction du Comité participe étroitement à l'élaboration des politiques du Régime d'assurances et qu'elle a le dernier mot quant au contenu de ces politiques.

Le Régime d'assurances a pour but de percevoir les primes auprès des assurés et d'en assurer la gestion et le versement auprès de l'assureur.

Les états financiers sommaires du Régime d'assurances sont les suivants :

	2024	2023
Bilan		
Actif	42 217 \$	18 631 \$
Passif	20 562 \$	- \$
Actif net	21 655 \$	18 631 \$

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2024

9. ORGANISME SANS BUT LUCRATIF CONTRÔLÉ (suite)

	2024	2023
Résultat		
Produits	259 215 \$	199 789 \$
Charges	256 191 \$	206 980 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	3 024 \$	(7 191) \$

L'actif net du Régime d'assurances ne fait l'objet d'aucune affectation.

Il n'y a aucune différence significative entre les méthodes comptables appliquées par le Comité et le Régime d'assurances.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit découle principalement des créances.

Le risque de non-recouvrement est atténué du fait que les soldes à recevoir proviennent d'un grand nombre de clients.

Risque de liquidité

Le Comité est exposé au risque de liquidité principalement en ce qui a trait à ses dettes de fonctionnement.

Comité paritaire du camionnage du district de Québec

ANNEXES

Pour l'exercice terminé le 31 décembre

2024

2023

A - FRAIS D'INSPECTION

Salaires et charges sociales	72 800 \$	65 468 \$
Frais de déplacement	16 786	17 344
	<hr/>	<hr/>
	89 586 \$	82 812 \$

B - FRAIS D'ADMINISTRATION

Généraux		
Salaires et charges sociales	129 123 \$	109 785 \$
Abonnements	240	361
Assurances	10 478	10 688
Dépenses générales	1 300	988
Frais bancaires	92	60
Frais de bureau	5 128	4 649
Publicité	2 318	-
Services professionnels	66 363	66 244
Télécommunications	7 413	6 220
Amortissement des immobilisations corporelles	1 735	1 625
	<hr/>	<hr/>
	224 190	200 620
Local		
Entretien et réparations	19	454
Loyer	26 742	23 001
	<hr/>	<hr/>
	26 761	23 455
Administrateur et administratrice		
Frais de déplacement	9 520	4 494
Jetons de présence	18 200	18 000
	<hr/>	<hr/>
	27 720	22 494
	<hr/>	<hr/>
	278 671 \$	246 569 \$



Québec, ce mardi le 25 mars 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Assemblée régulière du 17 février 2025

Présentation des états financiers au 31 décembre 2024 :

Après discussion, il est proposé par monsieur Sylvain Lacroix et appuyé par monsieur Toby Drouin que les états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2024 soient acceptés tels que présentés.

ADOPTÉ

Daniel Tremblay
Directeur général